



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 17-21 novembre 2025

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 6 octobre 2025

WFP/EB.2/2025/6-C/10/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'Ouganda (2018-2025)

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) du PAM établi pour l'Ouganda pour la période 2018-2025. L'évaluation portait sur les activités du PSP menées entre 2017 et la mi-2024. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, elle répondait au double objectif consistant à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage, et a éclairé l'élaboration du nouveau plan stratégique de pays.

L'équipe d'évaluation a formulé six recommandations, dont quatre sont d'ordre stratégique et deux d'ordre opérationnel. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnatrice responsable:

Mme L. Landis
Directrice de pays
courriel: lauren.landis@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: décembre 2025</p> <p>Recommandation 1: Améliorer l'intégration et la cohérence des programmes dans le cadre des différentes activités en vue d'optimiser les synergies et l'efficacité.</p>	Direction du bureau de pays	La recommandation est acceptée.				
<p>1.1 Élaborer une théorie du changement globale pour le plan stratégique de pays, qui soit reliée aux théories du changement "emboîtées" concernant les activités menées dans le Karamoja et l'intervention en faveur des réfugiés et qui tienne compte de la diversité des contextes et des besoins; examiner et actualiser la théorie du changement pendant la mise en œuvre du plan stratégique de pays.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (Mars 2025)</p>	Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (unités du bureau de pays chargées des programmes et de la chaîne d'approvisionnement)	La recommandation est acceptée.	1. Organiser un atelier sur la théorie du changement associée au plan stratégique de pays pour 2026-2030, portant notamment sur l'analyse du contexte et des besoins, et faisant fond sur les consultations des parties prenantes et les analyses menées en septembre 2024.	Responsable de l'unité chargée des programmes (Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe – équipe chargée de la gestion du cycle des programmes, chef de l'équipe chargée du suivi et de l'évaluation, équipes chargées du mécanisme de mobilisation des communautés et de remontée de l'information, de l'analytique et des systèmes, responsable de l'équipe chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Octobre 2024	Terminé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			2. Élaborer une théorie du changement permettant d'éclairer la ligne de visée.	Responsable de l'unité chargée des programmes (équipe chargée de la gestion du cycle des programmes, chef de l'équipe chargée du suivi et de l'évaluation, équipes chargées du mécanisme de mobilisation des communautés et de remontée de l'information, de l'analytique et des systèmes, responsable de l'équipe chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Décembre 2024	Terminé
1.2 Adopter une approche plus intégrée de la planification et de la mise en œuvre des activités, passant notamment par l'intégration des activités liées à la chaîne d'approvisionnement et des programmes et l'intégration thématique, entre autres exemples. Il peut aussi s'agir d'intégrer les activités sous le concept d'autonomie ou celui de protection sociale. <i>Degré de priorité: élevé</i> (Novembre 2025)	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée des ressources humaines – afin d'intégrer les considérations relatives aux effectifs – et unité du bureau de pays chargée de la chaîne d'approvisionnement)	La recommandation est acceptée.	3. Conduire un atelier intersectoriel sur la vision associée au plan stratégique de pays afin d'élaborer une méthode de planification et de mise en œuvre, à reprendre dans le plan stratégique de pays pour 2026-2030 (en mettant en évidence la manière dont les effets directs immédiats permettront de mesurer le degré d'intégration entre les différents domaines thématiques).	Responsable de l'unité chargée des programmes (équipe du bureau régional chargée de la gestion du cycle des projets)	Décembre 2024	Terminé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p>4. Analyser et décrire les critères de ciblage et de sélection des bénéficiaires des activités menées dans le cadre du plan stratégique de pays pour 2018-2025, afin d'éclairer les points d'intégration pour les activités du plan stratégique de pays pour 2026-2030, notamment en ce qui concerne le modèle d'accession à l'autonomie et la protection sociale.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsable de l'unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi, et chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>En cours</p>
			<p>5. Élaborer un manuel et une stratégie sur l'accession à l'autonomie, garantissant l'intégration des approches en matière de planification et de mise en œuvre. Les efforts d'intégration passeront notamment: par la convergence géographique; par l'harmonisation avec d'autres plans d'intervention en faveur des réfugiés; par l'échelonnement et la stratification des activités d'appui aux moyens d'existence (agricoles, extra-agricoles et non agricoles), d'assistance alimentaire générale, de protection sociale et de sensibilisation visant à faire changer les mentalités de façon à mettre en œuvre les activités de manière méthodique; et par l'ajustement des critères de ciblage.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsable de l'équipe chargée des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, et responsable des activités de création d'actifs)</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.3 Élaborer pour le bureau de pays un plan de suivi et d'évaluation ou de recherche, d'analyse et de suivi qui intègre le suivi et l'évaluation dans toutes les activités; établis les priorités en matière de méthodes, de modèles de rapports, de modes de visualisation et d'échéances de manière à faciliter l'emploi des données dans la prise de décisions et les actions de sensibilisation; et définisse un cadre de gestion des connaissances comportant des procédures d'enregistrement et de partage des données d'apprentissage dans les différentes activités.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> (Janvier 2026)</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (direction du bureau de pays et unités du bureau de pays chargées des programmes et de la chaîne d'approvisionnement)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>6. Continuer de satisfaire aux exigences minimales en matière de suivi, notamment en mettant en œuvre un plan de suivi pour l'ensemble des activités, et élaborer des méthodes d'établissement de rapports et des modèles de rapports, ainsi qu'un programme de gestion des connaissances et d'apprentissage.</p>	<p>Responsable de l'équipe chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi</p>	<p>Juin 2025</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: novembre 2025 (pour la définition) et fin du plan stratégique de pays (pour le renforcement)</p> <p>Recommandation 2: Bien cerner et renforcer le rôle du PAM en tant que catalyseur à l'appui de capacités et de systèmes publics pérennes, en particulier dans les domaines de l'accèsion à l'autonomie, de la protection sociale – y compris les repas scolaires et les systèmes réactifs face aux chocs – de la nutrition, et de la transformation des systèmes alimentaires.</p>	<p>Direction du bureau de pays (bureau régional et divisions du Siège à Rome, unités du bureau de pays chargées de la chaîne d'approvisionnement, de la nutrition, de l'appui aux marchés agricoles, de la protection sociale et des ressources humaines)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.1 Élaborer pour chaque domaine d'activité clé des stratégies de transition détaillées décrivant les étapes et les échéances précises pour le transfert des responsabilités au Gouvernement; les engagements du Gouvernement sur le plan des ressources, notamment les allocations budgétaires spécifiques; les plans de renforcement des capacités aux niveaux national et infranational; les indicateurs mesurables relatifs au suivi de l'état d'avancement vers une transition complète; et les stratégies de retrait explicites liées à la concrétisation des objectifs fixés en matière de capacités.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (Mars 2026)</p>	<p>Unité chargée des programmes et responsables des effets directs stratégiques au sein du bureau de pays (unité chargée de la protection sociale – y compris l'équipe chargée de l'alimentation scolaire – et autres unités du bureau de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1039 320 1485 651">1. Le bureau de pays décrira en détail les composantes et les domaines clés de la stratégie de retrait du PAM dans le plan stratégique de pays pour 2026-2030. <li data-bbox="1039 657 1485 1048">2. L'unité chargée des programmes élaborera, pour les domaines prioritaires du plan stratégique de pays pour 2026-2030, un plan assorti d'étapes clés, d'un cadre de suivi, d'objectifs et d'un budget aux fins du renforcement des capacités et de la transition aux niveaux national et infranational, en y incluant des indicateurs propres au pays mesurant l'état d'avancement vers la transition. 	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées de la protection sociale et de l'action anticipée, de l'intervention face aux crises, des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, et de la chaîne d'approvisionnement)</p> <p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsable de l'équipe chargée de la protection sociale et de l'action anticipée)</p>	<p>Novembre 2025</p> <p>Mars 2026</p>	<p>En cours</p> <p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.2 Renforcer les capacités opérationnelles et les systèmes des pouvoirs publics en appuyant les moyens de collecte, d'analyse et d'utilisation des données; en mettant en place des capacités techniques de mesure du degré d'autonomie; et en étudiant la possibilité d'appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans le domaine des programmes de protection sociale, y compris les repas scolaires, au niveau des districts.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (Fin du plan stratégique de pays)</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée des programmes et responsables des effets directs stratégiques (unité du bureau de pays chargée des finances et Siège à Rome – explication nécessaire des directives institutionnelles sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Parmi les activités énumérées, celles dont le financement est confirmé seront prioritaires.</p> <p>Des élections générales étant prévues en 2026, les plans et activités doivent être réexaminés au vu d'éventuels changements à des postes ministériels clés.</p>	<p>3. L'unité chargée des programmes élaborera un plan en faveur du renforcement des capacités des pouvoirs publics et de la transition pour appuyer les moyens de collecte, d'analyse et d'utilisation des données et renforcer les capacités techniques de mesure du degré d'autonomie.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées de la protection sociale et de l'action anticipée, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>
			<p>4. L'unité chargée des programmes collaborera avec le Gouvernement aux niveaux national et infranational dans la région de Karamoja pour évaluer la faisabilité de la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans le domaine de la protection sociale, notamment de l'alimentation scolaire.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées de la protection sociale et de l'action anticipée, des risques et de la conformité, et de la gestion des programmes de pays)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>Non commencé</p>
			<p>5. Le PAM continue de coprésider le comité directeur chargé de la mesure du degré d'autonomie dans le secteur des moyens d'existence, et fournit un appui technique aux fins de la mesure et du suivi du degré d'autonomie.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi)</p>	<p>Décembre 2030</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.3 Établir un cadre précis concernant le rôle joué par le PAM dans la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, qui devrait: préciser les rôles et responsabilités en interne en matière d'appui aux systèmes publics de protection sociale réactifs face aux chocs et de préparation opérationnelle; comporter des plans concrets de transfert des responsabilités à mesure que les capacités des pouvoirs publics se renforcent; indiquer spécifiquement les conditions du déclenchement de la prestation de services par le PAM dans les situations d'urgence; et décrire les responsabilités du PAM en sa qualité de prestataire de services logistiques en dernier ressort.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (Novembre 2025)</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée des programmes et responsables des effets directs stratégiques (unités du bureau de pays chargées de la chaîne d'approvisionnement et des programmes)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Parmi les activités énumérées, celles dont le financement est confirmé seront prioritaires.</p> <p>Des élections générales étant prévues en 2026, il faudra réexaminer les plans et activités pour tenir compte d'éventuels changements à des postes ministériels clés.</p>	<p>6. Le PAM continuera de contribuer à la note conceptuelle de l'Organisation des Nations Unies (sous la direction du Bureau du Coordonnateur résident) et aux activités de sensibilisation à la mise en place d'un système de critères humanitaires, et soutiendra le plan de transfert des responsabilités au Gouvernement dans le cadre d'un mémorandum d'accord conclu avec le Cabinet du Premier Ministre.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées de l'intervention face aux crises, de la protection sociale et de l'action anticipée, et de la recherche, de l'analyse et du suivi)</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p>7. Le PAM examinera et mettra à jour le mandat de décembre 2022 du groupe de travail chargé de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise à l'appui du bureau de pays, en y intégrant des axes de travail couvrant des domaines tels que les mesures d'anticipation, l'intervention rapide, la préparation courante aux situations d'urgence, les stocks régulateurs en nature, la protection sociale réactive face aux chocs et le renforcement des capacités internes.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes Responsable de l'unité chargée de la chaîne d'approvisionnement (responsables des équipes chargées de l'intervention face aux crises, de la protection sociale et de l'action anticipée, et de la logistique; chef de l'équipe chargée des transferts de type monétaire; fonctionnaire chargé du développement des marchés liés à la chaîne d'approvisionnement; et fonctionnaire chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)</p>	<p>Novembre 2025</p>	<p>En cours</p>
			<p>8. Le PAM présentera un aperçu des services logistiques qu'il propose, notamment un plan de transfert des responsabilités aux autorités nationales et infranationales dans des domaines clés.</p>	<p>Responsable de l'équipe chargée de la chaîne d'approvisionnement</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: janvier 2026 Recommandation 3: Élaborer une approche plus stratégique et plus durable de l'établissement de partenariats, en particulier avec les ministères, les entités du secteur privé et les organisations locales.</p>	Direction du bureau de pays	La recommandation est acceptée.				
<p>3.1 Le bureau de pays devrait privilégier et formaliser davantage l'établissement de partenariats stratégiques avec les ministères clés, outre le Cabinet du Premier Ministre et le Ministère du genre, du travail et du développement social, notamment, par exemple, un partenariat révisé avec le Ministère de l'éducation et des sports dans le cadre duquel les rôles et responsabilités respectives du Gouvernement, du PAM et des acteurs en milieu scolaire sont précisément définis.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (Janvier 2026)</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée des partenariats)	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Parmi les activités énumérées, celles dont le financement est confirmé seront prioritaires.</p> <p>Des élections générales étant prévues en 2026, il faudra réexaminer les plans et activités pour tenir compte d'éventuels changements à des postes ministériels clés.</p>	1. Le PAM signera avec le Ministère de l'éducation et des sports un mémorandum d'accord, qui abordera notamment la faisabilité d'un mémorandum d'accord sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, les mécanismes de coordination, ainsi que la détermination des domaines dans lesquels un appui technique pourrait être apporté par le PAM, d'autres entités gouvernementales et des partenaires sectoriels.	Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées de la protection sociale et de l'action anticipée, ainsi que des risques et de la conformité)	Janvier 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>3.2 Élaborer un plan d'action précis doté de ressources suffisantes pour collaborer avec les organisations non gouvernementales locales, considérées comme des partenaires stratégiques, des partenaires de l'action de sensibilisation et des partenaires d'exécution, et pour renforcer leurs capacités.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> (Novembre 2025)</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée des programmes (Unité du Siège à Rome chargée des partenaires opérationnels)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>2. L'unité chargée des programmes élaborera un plan et un budget précis aux fins du renforcement des capacités dans le cadre de certaines activités prévues au titre du plan stratégique de pays pour 2026-2030, en accordant la priorité aux partenaires coopérants locaux.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées de la gestion des partenaires coopérants, des risques et de la conformité, et des finances)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>
<p>3.3 Élaborer un plan d'action précis doté de ressources suffisantes pour collaborer avec des acteurs du secteur privé et renforcer leurs capacités dans le domaine de la transformation des systèmes alimentaires.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> (Novembre 2025)</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée des partenariats (unités du bureau de pays chargées de la chaîne d'approvisionnement et des programmes)</p>	<p>La recommandation est acceptée. Parmi les activités énumérées, celles dont le financement est confirmé seront prioritaires.</p>	<p>3. L'unité chargée des programmes élaborera un plan pour collaborer avec des acteurs du secteur privé dans le domaine de la transformation des systèmes alimentaires.</p>	<p>Responsables des équipes chargées des innovations ainsi que des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition</p>	<p>Novembre 2025</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: janvier 2026 Recommandation 4: Améliorer la conception et la durabilité des interventions axées sur le renforcement de la résilience et l'accès à l'autonomie à l'intention des réfugiés et des personnes vulnérables.</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.1 Améliorer et transposer à plus grande échelle, s'il y a lieu, le modèle d'accès à l'autonomie en tant que principale stratégie du programme visant à changer la vie en associant, dès le stade de la conception et de l'élaboration d'une proposition, l'appui à l'agriculture et aux marchés, la création d'actifs et l'appui aux moyens d'existence et les activités à dimension nutritionnelle, le développement du marché de détail et d'autres activités au sein des communautés de réfugiés et des communautés hôtes.</p> <p>L'amélioration pourrait passer par l'harmonisation des critères de ciblage avec ceux des systèmes publics de protection sociale; la définition d'indicateurs d'effet direct spécifiques et l'établissement des systèmes de suivi connexes, en se fondant sur l'indice d'autonomie; la définition de critères fondés sur des éléments factuels pour orienter l'expansion géographique; et la révision des critères d'entrée et de reclassement applicables aux ménages participants.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (Janvier 2026)</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, et de la chaîne d'approvisionnement)	La recommandation est acceptée.	<p>1. L'unité chargée des programmes réunira des informations permettant d'étayer l'examen et l'amélioration des critères de ciblage, en précisant notamment la façon dont ces critères concordent et s'articulent avec ceux de programmes publics connexes. Les critères de ciblage prévus dans les activités de création d'actifs et dans celles d'appui aux marchés agricoles sont actuellement examinés.</p>	Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, et de la recherche, de l'analyse et du suivi, et chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)	Décembre 2025	En cours
			<p>2. Le PAM poursuivra ses travaux sur le cadre de suivi du modèle d'accès à l'autonomie, en l'harmonisant avec l'initiative gouvernementale en cours en matière de mesure et de suivi, et en achevant la mise au point d'un indice commun.</p>	Responsable de l'équipe chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi Responsable de l'équipe chargée des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition (chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)	Janvier 2026	En cours
			<p>3. Le bureau de pays procède à l'examen et à la mise à jour des critères fondés sur des éléments factuels permettant d'orienter l'expansion géographique et de déterminer l'entrée ou le reclassement des ménages participants.</p>	Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, de la chaîne d'approvisionnement, et de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Janvier 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.2 Renforcer la conception des interventions axées sur la création d'actifs et l'appui aux moyens d'existence grâce à des calendriers prolongés liés à des étapes réalistes de la progression vers l'autonomie; à des ensembles personnalisés d'activités complémentaires tenant compte des capacités des ménages; à l'intégration systématique de services financiers numériques et de formations sur les notions financières; à des parcours permettant de passer des activités de base à des activités avancées d'appui aux moyens d'existence; à l'évaluation régulière des marchés et à l'établissement de liens avec les activités de développement des marchés de détail visant à assurer la pertinence des interventions; et au suivi systématique des résultats obtenus en matière de diversification des sources de revenus.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (Janvier 2026)</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, et de la chaîne d'approvisionnement)	La recommandation est acceptée.	<p>4. Dans le plan stratégique de pays pour 2026-2030, les activités liées aux moyens d'existence sont mieux intégrées et conçues de façon plus stratégique, notamment les activités de création d'actifs, d'appui aux marchés agricoles, de renforcement de la culture financière des détaillants et d'appui aux moyens d'existence, et sont assorties d'étapes et de stratégies de retrait bien définies.</p>	Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, et de la chaîne d'approvisionnement)	Novembre 2025	En cours
			<p>5. Le bureau de pays a adapté les directives institutionnelles sur la création d'actifs et l'appui aux moyens d'existence (assistance alimentaire pour la création d'actifs), qui prévoient une approche axée sur les personnes et des activités complémentaires. Il réexaminera ces directives en vue d'y intégrer les services financiers et la formation sur les notions financières.</p>	Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, et de la chaîne d'approvisionnement)	Décembre 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			6. Le PAM procède à la mise à jour de son plan de production de données factuelles et s'assure que des systèmes et des outils d'analyse automatisés sont en place à l'appui du développement des marchés et des détaillants, y compris aux fins du suivi des indicateurs propres au pays en matière de diversification des revenus.	Responsable de l'équipe chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (responsables des équipes chargées des programmes ainsi que des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, responsable des activités de création d'actifs et d'appui aux moyens d'existence, et chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)	Décembre 2026	En cours
4.3 Améliorer l'appui apporté aux groupements de petits exploitants agricoles en mettant l'accent sur la création de valeur ajoutée, en donnant accès aux marchés, en définissant des objectifs précis au regard de l'amélioration de la participation aux marchés et de l'accroissement des revenus et en renforçant les partenariats avec le Ministère du commerce, de l'industrie et des coopératives et avec les acteurs du secteur privé. <i>Degré de priorité: élevé</i> (Janvier 2026)	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée de la chaîne d'approvisionnement)	La recommandation est acceptée. Parmi les activités énumérées, celles dont le financement est confirmé seront prioritaires. Des élections générales étant prévues en 2026, les plans et activités devront faire l'objet d'un examen compte tenu des changements attendus à des postes ministériels clés.	7. La ligne de visée du plan stratégique de pays pour 2026-2030 contribue à améliorer l'intégration et la conception stratégique de l'ensemble des activités, notamment les initiatives d'appui aux petits exploitants agricoles et aux marchés.	Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, et de la chaîne d'approvisionnement)	Mars 2025	Terminé
			8. Le PAM met la dernière main au document d'orientation sur l'appui aux marchés agricoles, dans lequel il aborde notamment l'appui aux petits exploitants agricoles et aux jeunes, en mettant l'accent sur la création de valeur ajoutée et l'accès aux marchés. Il élabore également des indicateurs propres au pays permettant de mesurer la participation aux marchés et les revenus.	Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, de la chaîne d'approvisionnement ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi, et chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)	Janvier 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			9. Le PAM élaborera une note conceptuelle sur la cartographie et la hiérarchisation des partenaires publics et privés en vue de l'établissement d'engagements formels tels que des protocoles et des mémorandums d'accord, notamment avec le Ministère du commerce, de l'industrie et des coopératives.	Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition ainsi que de la chaîne d'approvisionnement, et chargé des risques et de la conformité)	Janvier 2026	En cours
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: janvier 2026 Recommandation 5: Promouvoir plus efficacement les priorités transversales en mettant en place des approches garantissant la prise en compte systématique et effective de la problématique femmes-hommes, de la durabilité environnementale et de la responsabilité à l'égard des personnes touchées dans toutes les activités du plan stratégique de pays.</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi)	La recommandation est acceptée.				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>5.1 Appliquer une approche axée sur la prise en compte effective de la problématique femmes-hommes en allouant des budgets spécifiques suffisants aux interventions axées sur cette problématique; en définissant pour chaque domaine d'intervention des indicateurs précis y relatifs; en élaborant des plans d'action relatifs à la problématique femmes-hommes adaptés à chaque activité, indiquant les étapes et les objectifs, les compétences techniques nécessaires, y compris pour les partenaires, et les stratégies de sensibilisation susceptibles d'influer sur l'environnement porteur; et en mettant en place un système de gestion des connaissances sur la problématique femmes-hommes permettant d'enregistrer et de partager les bonnes pratiques, de produire des documents sur les éléments factuels relatifs aux changements liés à la prise en compte effective de la problématique femmes-hommes, et d'éclairer les ajustements à apporter aux programmes.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (Janvier 2026)</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la problématique femmes-hommes et de la protection, de la recherche, de l'analyse et du suivi, et de la gestion des connaissances)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Pour appliquer ces recommandations, il faut disposer de compétences techniques de pointe, établir des partenariats ciblés et réaliser des investissements financiers à moyen et long terme.</p> <p>Compte tenu du contexte de financement actuel, le PAM mettra davantage l'accent sur les approches garantissant une prise en compte systématique de l'autonomisation des femmes et des filles.</p> <p>De telles approches ont déjà été intégrées dans plusieurs activités, telles que celles d'appui aux marchés agricoles et d'alimentation scolaire.</p>	<p>1. Le plan stratégique de pays pour 2026-2030 décrit, données à l'appui, les principaux éléments de l'approche axée sur les personnes, y compris le cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats obtenus, qui couvre les activités correspondantes du plan stratégique de pays.</p> <p>Cela permettra de recenser et de hiérarchiser les principaux domaines prioritaires dans lesquels il faudra élaborer un plan sur les approches garantissant une prise en compte systématique de l'autonomisation des femmes et des filles, de la durabilité environnementale et de la responsabilité à l'égard des personnes touchées.</p>	<p>Directeur de pays adjoint Responsable de l'unité chargée des programmes (chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)</p>	<p>Novembre 2025</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p>2. Le bureau de pays s'emploie à élaborer d'un plan d'action axé sur les personnes et à allouer des ressources budgétisées à certaines activités du plan stratégique de pays, en y associant des indicateurs de mesure du degré d'autonomisation des femmes et des filles, et en précisant les étapes et les objectifs. Il procède également à l'évaluation des compétences de pointe des partenaires et à la mise en place d'une procédure et d'un système de gestion des connaissances destinés à partager les bonnes pratiques et à éclairer les corrections à apporter aux programmes.</p>	<p>Directeur de pays adjoint (chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection, responsables des équipes chargées des programmes ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi)</p>	<p>Janvier 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>5.2 Renforcer la durabilité environnementale des programmes du PAM en conduisant systématiquement, pour toutes les activités, des évaluations de l'impact sur l'environnement; en élaborant des plans d'atténuation de l'impact environnemental adaptés à chaque activité; et en intégrant des solutions fondées sur la nature dans les programmes ainsi qu'en recensant les possibilités à cet égard dans l'ensemble des activités.</p> <p><i>Degré de priorité: élevé</i> (Janvier 2026)</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, et de la chaîne d'approvisionnement)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>En raison des contraintes de financement et de la nécessité de recourir à des services spécialisés pour mettre en œuvre cette recommandation, la priorité sera d'abord accordée aux activités du plan stratégique de pays pour lesquelles un financement est disponible, puis les efforts seront progressivement étendus aux autres activités.</p>	<p>3. Le plan stratégique de pays pour 2026-2030 présente, données à l'appui, les principaux éléments en matière de durabilité environnementale.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, ainsi que de la protection sociale et de l'action anticipée)</p>	<p>Novembre 2025</p>	<p>En cours</p>
			<p>4. Le bureau de pays s'emploie à adapter le plan institutionnel en matière de durabilité environnementale et de garanties sociales afin de repérer les évaluations à réaliser, les plans d'atténuation à élaborer et les solutions fondées sur la nature à intégrer, en abordant notamment la formation du personnel et des partenaires coopérants.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsable de l'équipe chargée des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, et chef de l'équipe chargée des solutions environnementales et climatiques)</p>	<p>Janvier 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p>5. Pour faciliter la production de données factuelles sur les initiatives environnementales durables, le PAM continuera d'utiliser des évaluations portant sur les possibilités offertes par la maîtrise de l'énergie, par l'imagerie par satellite et par la santé des sols et le carbone du sol dans le cadre des activités de création d'actifs, d'appui aux moyens d'existence, de soutien des marchés agricoles et d'alimentation scolaire utilisant la production locale.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi ainsi que des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, chef de l'équipe chargée des solutions environnementales et climatiques, et responsable de l'équipe chargée de la protection sociale et de l'action anticipée)</p>	Mars 2025	Terminé
<p>5.3 Continuer à renforcer l'obligation de rendre compte en mettant en place un solide mécanisme communautaire de remontée de l'information et en favorisant une participation constructive à toutes les activités et en tout lieu, en particulier s'agissant des activités sans rapport avec l'assistance alimentaire générale. <i>Degré de priorité: élevé</i> (Janvier 2026)</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi ainsi que de la problématique femmes-hommes et de la protection)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>6. Le PAM renforcera les éléments relatifs à la responsabilité à l'égard des personnes touchées dans le cadre de la conception du plan stratégique de pays pour 2026-2030, en prévoyant notamment des consultations approfondies avec les parties prenantes et les personnes touchées lors de l'analyse du contexte et de la conception des activités.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsable de l'équipe chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi, et chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)</p>	Novembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			7. Le PAM continuera à améliorer les approches en matière de responsabilité à l'égard des personnes touchées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action relatif au mécanisme de mobilisation des communautés et de remontée de l'information, qui vise à étendre, à consolider et à améliorer les dispositifs de communication, de participation, de collaboration et de retours d'information grâce à des canaux diversifiés couvrant l'ensemble des activités du plan stratégique de pays.	Responsable de l'équipe chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (responsable de l'unité chargée des programmes et chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)	Janvier 2026	En cours
<p>Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: juin 2028 Recommandation 6: Renforcer le rôle du PAM en tant qu'organisme phare et catalyseur dans le domaine de la transformation des systèmes alimentaires en s'appuyant sur la collaboration multisectorielle et les solutions novatrices.</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau régional et du bureau de pays chargées de la chaîne d'approvisionnement et des partenariats)	La recommandation est acceptée.				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>6.1 Développer les partenariats novateurs avec le secteur privé et les solutions fondées sur le marché pour relever les défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il pourrait s'agir d'établir une stratégie structurée de collaboration avec le secteur privé; de créer des mécanismes de financement novateurs permettant de tirer parti des investissements du secteur privé et d'appuyer les solutions fondées sur le marché susceptibles d'être transposées à plus grande échelle; et de mettre en place des interventions spécifiquement axées sur les filières pour corriger les principales faiblesses des marchés.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> (Juin 2027)</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau régional et du bureau de pays chargées de la chaîne d'approvisionnement et des partenariats)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Parmi les activités énumérées, celles dont le financement est confirmé seront prioritaires.</p>	<p>1. Le PAM révisera la stratégie relative à l'innovation et au secteur privé afin de l'harmoniser avec le plan stratégique de pays pour 2026-2030. La stratégie comprendra notamment des éléments permettant de repérer les acteurs du secteur privé avec lesquels collaborer et, le cas échéant, de lancer cette collaboration, le but étant d'adopter des mécanismes de financement novateurs et de remédier à certaines faiblesses et lacunes des marchés dans les filières ciblées. La stratégie abordera également la manière de promouvoir l'établissement de partenariats porteurs de transformation, l'adoption de solutions transposables à plus grande échelle et l'obtention d'impacts mesurables dans les principaux domaines thématiques.</p>	<p>Responsable de l'équipe chargée des innovations (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, de la chaîne d'approvisionnement ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi, et chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)</p>	<p>Janvier 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p>2. Le PAM continuera à concevoir des activités spécifiquement axées sur les filières, destinées à promouvoir les cultures autochtones nutritives à l'appui de la sécurité alimentaire dans le Karamoja.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, de la protection sociale et de l'action anticipée, de la chaîne d'approvisionnement ainsi que des innovations, et chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)</p>	<p>Juin 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>6.2 Renforcer et élargir la collaboration stratégique avec les ministères concernés, les partenaires des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole, les établissements universitaires, les organisations locales et d'autres en vue de promouvoir une approche intégrée de la transformation des systèmes alimentaires. Il pourrait s'agir de continuer à renforcer les mécanismes de coordination et les groupes de travail thématiques formels; de poursuivre et d'élargir les initiatives conjointes menées avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole, des établissements universitaires et des organisations locales; et de suivre les progrès accomplis collectivement et les lacunes en matière de coordination.</p> <p><i>Degré de priorité: moyen</i> (Juin 2027)</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la chaîne d'approvisionnement et des partenariats)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Parmi les activités énumérées, celles dont le financement est confirmé seront prioritaires.</p> <p>Des élections générales étant prévues en 2026, il faudra réexaminer les plans et activités pour tenir compte d'éventuels changements à des postes ministériels clés.</p>	<p>3. Le PAM continuera de co-présider les groupes sectoriels de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, ainsi que le groupe de travail sur les transferts monétaires.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées de l'intervention en cas de crise ainsi que des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, et chef de l'équipe chargée des transferts de type monétaire)</p>	<p>Janvier 2025</p>	<p>Terminé</p>
			<p>4. Le PAM poursuivra la mise en œuvre des initiatives conjointes avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans la région de Teso, et continuera à en tirer des enseignements, en renforçant les partenariats aux fins de la mise en œuvre du programme de repas scolaires et en concluant avec l'organisation nationale de recherche agricole un mémorandum d'accord sur l'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants.</p>	<p>Responsable de l'unité chargée des programmes (responsables des équipes chargées des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, ainsi que de la protection sociale et de l'action anticipée)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			5. Le PAM continuera à passer au crible les progrès accomplis dans le cadre des initiatives conjointes, en s'appuyant sur des examens à mi-parcours et en assurant le suivi et la coordination de la mise en œuvre des activités menées à ce titre.	Responsable de l'équipe chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (responsables des équipes chargées de la protection sociale et de l'action anticipée, ainsi que des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition)	Juin 2027	En cours
6.3 Constituer la base d'éléments factuels concernant la transformation des systèmes alimentaires, notamment en renforçant les capacités des pouvoirs publics en matière de collecte et d'analyse de données et d'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels et en mettant en place une fonction plus efficace de gestion et de partage des connaissances. <i>Degré de priorité: moyen</i> (Novembre 2026)	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, et de la communication)	La recommandation est acceptée. Parmi les activités énumérées, celles dont le financement est confirmé seront prioritaires. Des élections générales étant prévues en 2026, il faudra réexaminer les plans et activités pour tenir compte d'éventuels changements à des postes ministériels clés.	6. L'unité chargée des programmes s'emploie à élaborer dans les détails un plan, un cadre de suivi, des critères de référence et un budget aux fins du renforcement des capacités dans les domaines liés à la collecte de données, à l'analyse, à l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels, aux enseignements tirés de l'expérience, à la gestion des connaissances et aux échanges de connaissances sur la transformation des systèmes alimentaires, en s'appuyant sur le modèle d'accession à l'autonomie.	Responsable de l'équipe chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (responsable de l'unité chargée des programmes, responsable de l'équipe chargée des moyens d'existence, de la résilience et de la nutrition, et fonctionnaire chargé de la problématique femmes-hommes et de la protection)	Novembre 2026	En cours

Liste des sigles utilisés dans le présent document

PSP plan stratégique de pays